



## COMMUNE DE CHANTERELLE

### Note de présentation brève et synthétique

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

### I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif 2022 a été voté le 12 avril 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures.

### II. La section de fonctionnement

#### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux :

- Produits, services, domaine et ventes diverses : 49 938,80 €
- Impôts et taxes : 64 649,00 €
- Dotations : 94 085,32 €
- Loyers divers : 11 912,39 €
- Autres recettes : 2 259,73 €

Les recettes de fonctionnement 2022 ont représenté 222 845,24 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et indemnités et les charges y afférentes (assurances, charges sociales), l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie, les achats de fournitures diverses (techniques et administratives), les prestations de services extérieurs, les subventions aux associations, les intérêts des emprunts

Les charges du personnel représentent 35 617,49 €

Les dépenses de fonctionnement 2022 ont représenté 130 555,03 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts fonciers : 51 994 €

Les dotations versées par l'Etat : 94 085,32 €

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

- 61 851,19 € ; 2021 : 61 612 €

**b) Les principales dépenses et recettes de la section :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	52 337,08	Excédent brut reporté	93 592,60
Dépenses de personnel	35 617,49	Recettes des services	49 938,80
Autres dépenses de gestion courante	21 008,48	Impôts et taxes	64 649,00
Dépenses financières	475,98	Dotations et participations	94 085,32
Dépenses exceptionnelles	0,00	Autres recettes de gestion courante	14 172,12
Autres dépenses	12 847,00	Recettes exceptionnelles	0,00
Dépenses imprévues	0,00	Recettes financières	8,64
Total dépenses réelles	122 286,03	Dégrèvement	90,00
Amortissements	8 269,00	Total recettes réelles	222 943,88
		Produits	
<b>Total général</b>	<b>130 555,03</b>	<b>Total général</b>	<b>222 943,88</b>

**c) La fiscalité**

Les taux des impôts locaux pour 2022 :  
concernant les ménages

. Taxe foncière sur le bâti : 36,28 %

. Taxe foncière sur le non bâti : 40,68 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 51 994 €

**d) Les dotations de l'Etat**

Les dotations attendues de l'Etat se sont élevées à 94 085,32 à €

**III. La section d'investissement**

**a) Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

**b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement**

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	12 615,46	FCTVA	12 051,00
Remboursement caution	660,00	Excédent capitalisé	12 615,46
Patrimoine immobilier	3 845,00	FCS - Voirie	0,00
Sections	26 724,00	DETR – Maison Brassier	3 618,60
Travaux voirie	104 789,96	Emprunt	60 000,00
Achat matériel	662,00	Caution	660,00
Bâtiments communaux	0,00	Amortissements	8 269,00
AEP	6 680,34		
Annuités emprunt	14 000,00		
<b>Total général</b>	<b>166 486,30</b>	<b>Total général</b>	<b>97 214,06</b>

**c) Les principaux projets de l'année 2022 ont été les suivants :**

- Réhabilitation d'un bâtiment communal et de son four à pain

- Réfection du four de Cheix de Vergne

- Travaux de voirie

**d) Les subventions d'investissements perçues :**

- de l'Etat : 3 618,60 € (acompte)
- du Département : 0,00 €

**IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation**

**a) Recettes et dépenses de fonctionnement :**

répartis comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2021 : 0,00 €  
Crédits exécutés : 130 255,03 €
- Recettes : crédits reportés 2021 : 93 592,60 €  
Crédits exécutés : 222 943,88 €

**b) Recettes et dépenses d'investissement :**

répartis comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2021 : 12 615,46 €  
Crédits exécutés : 166 486,30 €
- Recettes : crédits reportés 2021 : 0,00 €  
Crédits exécutés : 97 214,06 €

**c) Etat de la dette**

DATE FIN	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT	AMORT	INTERETS
09/07/2024	70 000,00	19 250,00	7 000,00	291,43
01/12/2029	70 000,00	56 000,00	7 000,00	293,56